

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 5 septembre 2017 à 18 heures 30

*Convocation du 21 août 2017.*

*Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.*

*Étaient présents :* M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Valérie BORY, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Érick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

*Procurations :* Jean Michel CABROL à Pierre POLARD, Pierre CUESTAS à Annie DUCLA, Corinne GALINDO à Florence RAYNIER

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Béatrice MILESI

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement Saint Pierre dans le domaine public communal
2. Zone d'Aménagement les Cagnes – fixation du prix de vente des terrains viabilisés
3. Approbation du budget primitif 2017 de la Zone d'Aménagement les Cagnes
4. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la commune et le comptable assignataire
5. Rapports sur les Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement
6. Approbation des statuts de l'Établissement Public Industriel et Commercial « Lo Castel »
7. Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'EPIC « Lo Castel »
8. Régie de recettes « Lo Castel » - modification
9. Acquisition d'une parcelle
10. Budget Général – Décision Modificative n°2 – cession de véhicules
11. Bail locatif entre la commune et l'EPIC Lo Castel
12. Gendarmerie – accord de la commune sur les conditions juridiques et financières de l'opération
13. Mandat au centre de gestion de l'Hérault pour le renouvellement du contrat de prévoyance des agents
14. Compte rendu des décisions du Maire
15. Questions diverses

### **1 – Intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement Saint Pierre dans le domaine public communal**

A l'issue de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 19 avril 2017 au 3 mai 2017 inclus, et qui n'a soulevé aucune observation, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable quant à l'intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement Saint Pierre dans le domaine public.

Afin de clore la procédure, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de cette intégration.

Approbation à l'unanimité.

## 2 – Zone d'Aménagement (ZA) les Cagnes – fixation du prix de vente des terrains viabilisés

La prochaine mise au vote du budget primitif 2017 de la ZA les Cagnes, nécessite, au préalable, la fixation du prix de vente moyen des terrains viabilisés, selon qu'il s'agira de terrains destinés à l'habitat individuel, à l'habitat collectif, à des activités tertiaires ou à accueillir la future caserne de gendarmerie.

Les prix moyens hors taxes par m<sup>2</sup> qui sont proposés seront par la suite affinés en fonction du coût réel des travaux de viabilisation :

TYPE DE TERRAINS	COÛT HT AU M <sup>2</sup>	SURFACE TOTALE
Habitat individuel	117.81 €	14 670 m <sup>2</sup>
Habitat collectif	119.48 €	7 143 m <sup>2</sup>
Activités tertiaires	118.15 €	6 750 m <sup>2</sup>
Gendarmerie	122.94 €	5 450 m <sup>2</sup>

Florence Raynier demande de quelle manière sont déterminés ces prix au m<sup>2</sup>. Le Maire lui répond qu'il s'agit d'une estimation basée sur le coût prévisionnel des travaux de viabilisation, mais que ces prix seront affinés par la suite et le Conseil Municipal amené à délibérer définitivement.

Érick Granier s'interroge sur le bénéfice que réalisera la commune dans cette opération. Le Maire indique que le bilan global de l'opération devrait dégager un excédent d'environ 35 000 €. L'objectif poursuivi par la commune est de réaliser une opération équilibrée, de qualité, et qui profite à l'ensemble des Capestanis.

L'approbation des tarifs est soumise au vote du Conseil Municipal, et est approuvée à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Corinne Galindo – ; Pour : 18).

## 3 – Approbation du budget primitif 2017 de la Zone d'Aménagement (ZA) les Cagnes

Le projet de budget primitif 2017 de la ZA les Cagnes, qui intègre les opérations comptables relatives aux stocks, se présente comme suit (budget assujéti à la TVA et présenté pour ses montants HT) :

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Achat de terrains	1 273 978.37 €	Stock	4 013 540.22 €
Travaux	2 376 352 €		
Honoraires	363 209.85 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 013 540.22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 013 540.22 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Stock	4 013 540.22 €	Emprunt	4 013 540.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 013 540.22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 013 540.22 €</b>

L'équilibre budgétaire de l'opération s'effectue au moyen d'un emprunt de 4 013 540.22 €, qui ne sera pas réalisé, la vente des terrains « au fil de l'eau » permettant de financer intégralement l'opération.

Florence Raynier demande si les terrains peuvent être vendus avant la fin des travaux. Jacques Maurand lui répond par l'affirmative, ces ventes par anticipation devant permettre le financement régulier de l'opération. En outre, il précise que toutes ces opérations seront retracées au sein du budget annexe, assurant la clarté et la transparence de l'opération.

Le budget primitif 2017 de la ZA les Cagnes est soumis au vote et est approuvé à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Corinne Galindo – ; Pour : 18).

## 4 – Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la commune et le comptable assignataire

Cette convention vise à formaliser les pratiques déjà en cours entre la commune et la trésorerie en matière de recouvrement des produits locaux.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **5 – Rapports sur les Prix et la Qualité des Services (RPQS) publics de l'eau et de l'assainissement**

Le RPQS est un document, établi par la collectivité, qui reprend les grandes lignes de la vie du contrat de délégation de service public pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif, de l'exercice écoulé. Il est établi en ligne, sur un site internet dédié, et reprends les éléments contenus dans le rapport annuel du délégataire.

Il est établi un RPQS pour l'eau potable, et un autre pour l'assainissement collectif.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les RPQS eau potable / assainissement collectif pour l'exercice 2016.

## **6 – Approbation des statuts de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Lo Castel »**

A la suite de la création de l'EPIC Lo Castel, lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée d'approuver les statuts de l'établissement, qui reprennent, pour l'essentiel, les conditions réglementaires encadrant la création et la vie d'un EPIC.

Érick Granier demande si cette création n'opère pas en quelques sortes un retour à l'ancienne gestion du foyer rural. Le Maire lui répond qu'en aucun cas il ne s'agit d'un mode de gestion similaire à une gestion associative. L'EPIC reste soumis à une comptabilité de droit public faisant intervenir un ordonnateur, le Directeur de la structure, et un comptable du trésor public. Le choix du Directeur relève de la compétence du Président de la structure, après avis du Conseil d'Administration.

Les statuts de l'EPIC sont soumis au vote et approuvés à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Corinne Galindo – ; Pour : 18).

## **7 – Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'EPIC « Lo Castel »**

7 élus, siégeant au Conseil Municipal, sont proposés pour intégrer le conseil d'administration de l'EPIC. Il s'agit de Mmes Sylvie Gisbert, Valérie Bory et Caroline Hullo, et de Messieurs Pierre Polard, David Alary, Christian Alfaro, Jean Claude Vivancos.

6 personnalités qualifiées, non élues, sont également proposées : Mmes Nathalie Dalzon et Karen Whitehouse, et Messieurs Dominique Saillard, Bruno Salgues, François Gimié et Didier Gaudin.

Le Maire soumet cette composition au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Corinne Galindo – ; Pour : 18).

## **8 - Régie de recettes « Lo Castel » - modification**

Le Maire propose de supprimer la prestation de vente des petits déjeuners proposée au gîte, afin de ne pas assujettir cette activité à la TVA, dans le cadre de sa gestion par l'EPIC Lo Castel.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve cette modification de la régie de recettes à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Corinne Galindo – ; Pour : 18).

## **9 - Acquisition d'une parcelle**

L'acquisition de cette parcelle doit permettre à la commune, par l'aménagement paysager qui y sera réalisé (plantations d'arbres et d'arbustes d'agrément et fruitiers), d'embellir l'entrée de village côté RD 16.

L'achat de cette parcelle cadastrée section K n°1954, d'une contenance de 8 992 m<sup>2</sup>, est proposée au Conseil Municipal, moyennant le prix de 5 000 € (hors frais de notaire).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, approuve cette acquisition à l'unanimité.

## 10 - Budget Général – Décision Modificative n°2 – cession de véhicules

La cession de l'ancien véhicule de la police municipale, à hauteur de 7 600 €, ainsi que celle d'un tracteur agricole, pour 500 €, implique la passation d'opérations comptables visant à sortir ces deux biens de l'actif de la commune, tout en comptabilisant les moins-values de cession.

Ces opérations impliquent la décision modificative suivante au budget général de la commune :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
c/042 – 675 : 24 941.13 €	c/042-776 : 16 841.13 €
	c/775 : 8 100 €

  

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
c/040 – 192 : 16 841.13 €	c/040-2182 : 21 089.01 €
	c/040-21571 : 3 852.12 €
	c/024 : - 8 100 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 devant être opérée sur le budget général de la commune.

## 11 - Bail locatif entre la commune et l'EPIC Lo Castel

Pour gérer et promouvoir ses activités, l'EPIC Lo Castel disposera des locaux que la régie occupe actuellement.

Il convient donc de mettre à disposition ces locaux par le biais d'un bail locatif classique, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 1 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 4 – Michel Gary, Corinne Galindo, Florence Raynier, Véronique Galinier – ; Pour : 19), approuve le bail locatif devant intervenir entre la commune et l'EPIC Lo Castel, et autorise le Maire à le signer.

## 12 - Gendarmerie – accord de la commune sur les conditions juridiques et financières de l'opération

Ce projet de délibération, réclamé par les services de la gendarmerie, réitère les engagements de la commune dans ce projet, après la validation officielle du terrain d'assiette de l'opération.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

## 13 - Mandat au centre de gestion de l'Hérault pour le renouvellement du contrat de prévoyance des agents

Le maire rappelle au conseil que la commune adhère depuis cinq ans à la convention de participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire portant sur le risque Prévoyance.

Précise de cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2018.

Par conséquent en vue de maintenir la PSC des agents une nouvelle convention doit être conclue en vue d'une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans cette optique le CDG 34 va lancer prochainement une nouvelle procédure de mise en concurrence et la Commune est invitée à donner mandat au CDG pour organiser la procédure. Ce mandat n'engage pas la Commune, celle-ci restant libre in fine de conclure ou non la convention de participation qui lui sera proposée.

Invité à se prononcer le conseil décide à l'unanimité de donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque prévoyance.

## 14 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Attribution du marché pour la réalisation de terrains multi-sports au stade – 17 921 € HT – (041/2017)
- Attribution du marché pour la mise en place de gouttières sur la salle de football – 2 335.40 € HT – (042/2017)
- Attribution du marché complémentaire pour la réhabilitation de la façade de la salle de football – 4 105 € HT – (043/2017)

- Animation des TAP – convention avec l’association de basket ball de Montady – (044/2017)
- Animation des TAP – convention avec l’association « la boule capestanaise » - (045/2017)
- Animation des TAP – convention avec l’association « danser pour exister » - (046/2017)
- Animation des TAP – convention avec l’association « FOSH » - (047/2017)
- Animation des TAP – convention avec le club de boxe de Puisserguier – (048/2017)
- Animation des TAP – convention avec le tennis club de Capestang – (049/2017)
- Attribution du marché pour l’étanchéité de la toiture terrasse des vestiaires – 3 400.50 € HT - (050/2017)
- Attribution du marché pour une mission géotechnique pour le projet de gendarmerie – 1 800 € HT – (051/2017)
- Attribution marché pour l’acquisition d’un standard téléphonique pour le CMS – 2 631.30 € HT – (052/2017)
- Délégation de signature du Maire à Mme Mireille Meyer – CMS – (053/2017)
- Attribution du marché pour le curage de fossés – 5 012 € HT – (054/2017)
- Attribution du marché pour la climatisation de l’accueil de la mairie – 6 925.82 € HT – (055/2017)
- Attribution du marché pour l’acquisition d’un véhicule électrique – 16 812.50 € HT – (056/2017)
- Attribution du marché pour la fourniture et la pose de la signalétique sur la commune – 54 194.66 € HT – (057/2017)
- Attribution du marché pour une mission de suivi du marché pour la signalétique – 3 523.50 € HT – (058/2017)
- Attribution du marché complémentaire pour la réalisation des massifs bétons pour le plateau sportif du stade – 6 416 € HT – (059/2017)
- Attribution du marché pour la création d’un passelis route de Quarante – 14 848 € HT – (060/2017)
- Attribution du marché pour le remplacement de pièces pour les lustres de collégiale – 5 880 € HT – (061/2017)
- Attribution du marché pour la modélisation hydraulique du ruisseau de Saïsses – 7 582 € HT – (062/2017)
- Attribution du marché pour le dévoiement d’une canalisation d’eau potable – 3 708 € HT – (063/2017)
- Attribution du marché pour la pose des panneaux d’isolation acoustique de la cantine scolaire – 7 340 € HT – (064/2017)
- Prise en charge de frais d’obsèques – décès Monsieur Colet – 2 202 € HT – (065/2017)
- Attribution du marché pour l’acquisition de matériel pour la cuisine scolaire – 3 265.32 € HT – (066/2017)

Érick Granier demande à ce que le relevé des décisions du Maire soit transmis aux élus avant le Conseil Municipal, afin de permettre à chacun d’en prendre connaissance avant qu’il n’en soit donné lecture. Le Maire accède à sa demande.

## 15 - Questions diverses

- Rentrée scolaire : celle-ci s’est bien déroulée. 108 enfants sont scolarisés à l’école maternelle, 200 à l’école élémentaire. Les TAP sont maintenus durant cette année scolaire. La question de leur maintien durant la prochaine année scolaire sera tranchée dans les prochains mois.

- Centre Municipal de Santé : une augmentation régulière de la fréquentation est constatée, depuis que l’effectif est passé à 3 médecins.

Érick Granier soulève la problématique des consultations sans rendez-vous, que les médecins ne semblent pas vouloir privilégier. Le Maire indique que le projet de santé prévoit des consultations sur et sans rendez-vous durant les horaires d’ouverture. Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion avec les médecins.

- Son et lumière : même succès que durant l’été 2016, malgré quelques soucis techniques qui ont perturbé deux diffusions.

- Camping : augmentation de 17% du chiffre d’affaires par rapport à la même période 2016. Florence Raynier préconise, sur les panneaux directionnels, de préciser « Camping municipal de Tounel », afin de bien orienter les gens.

- Aire de lavage : les subventions ont été obtenues à hauteur de 80% du coût HT du projet. Le maître d'œuvre est également choisi, il s'agit du bureau d'études ENTECH. Une nouvelle réunion avec les futurs utilisateurs aura lieu après les vendanges.

- Contrats aidés : la réduction du nombre de contrats aidés, annoncée dans l'été par le gouvernement, impactera la commune. Si l'ensemble des contrats aidés ne devait pas être renouvelé en 2018, le surcoût pour la commune – en conservant les agents - serait de l'ordre de 75 000 €.

- Armement de la police municipale : le Maire indique son souhait d'obtenir l'avis de l'assemblée sur la demande d'armement présentée par le service de police municipale, et dont la décision lui revient en dernier ressort. Cette question sera débattue lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h15

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.09.2017

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Béatrice MILESI

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Érick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS